

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 26
Absents : 1
Pour : 23
Contre : 1
Abstentions : 2

N° 068/2016

OBJET : Sécurité

**Acquisition procès-
verbal électronique**

L'an deux mille seize

le 11 du mois d'août à 18 heures 00

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 août 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe
MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI
/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN
/ Jean-Marc GIMENEZ / Marc LEROY / Pierre VESTRI / Delphine BOLLARO/
Régine RODRIGUEZ/ Christine DECORDIER/ Eddie DEGIOVANNI/ Gracienne
DODAIN/ Jean-Luc CAMBRA

PROCURATIONS : Nathalie DIGANI à Serge DIGANI/ Sophie ESPOSITO à Romain
BIANCHI/ Mélanie MORINI à Françoise DAMILANO/ Taoufik FATFOUTA à
Philippe JANIN/ Jean-Yves LESSATINI à Marc LEROY/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC à Eddie DEGIOVANNI.

ABSENTE : Sonia CHAKROUNI.

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI.

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le recrutement du Garde-Champêtre en date du 1^{er} novembre
2014,

Considérant la nécessité de faire respecter la tranquillité publique au sein de
la commune de Drap,

Considérant la participation de l'état à l'opération intermédiaire du fonds
spécial à hauteur de 50% de la dépense d'acquisition du matériel.

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise qu'une convention interviendra entre l'Etat – l'Agence
Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) – et la collectivité
pour fixer les engagements réciproques des parties et marquera le départ de
la mise en œuvre du processus.

Il est prévu qu'un avis de verbalisation, à titre informatif, soit apposé sur le
pare-brise du contrevenant.

En conséquence, **il est décidé** au Conseil municipal :

-**D'approuver** l'achat et la mise en œuvre du Procès-verbal Electronique dont
la mise en production sera planifiée en lien avec l'Agence Nationale de
Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) ;

-**D'autoriser** le Maire à signer la convention avec l'ANTAI relative à la mise en
œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la
commune.

-**D'autoriser** le Maire à solliciter les subventions aussi hautes que possible.

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 12/08/ 2016
et publication en mairie
le : 16/08/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP